



Luxembourg, le 16 décembre 2009

Dépôt : Gast Gibéryen

Projet de loi 6031

1

Motion

La Chambre des Députés,

Considérant

- que le projet de loi 6031 a pour objet une plus large ouverture de la fonction publique luxembourgeoise aux ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne ;
- que malgré cette plus large ouverture le projet de loi 6031 stipule que « la condition de la nationalité est requise pour les emplois qui comportent une participation, directe ou indirecte, à l'exercice de la puissance publique et aux fonctions qui ont pour objet la sauvegarde des intérêts généraux de l'Etat ou des autres personnes morales de droit public. » ;
- que suivant le projet de loi 6031 « ces emplois seront déterminés par voie de règlement grand-ducal » pour chaque régime concerné, à savoir les fonctionnaires de l'Etat, les employés de l'Etat et les fonctionnaires communaux ;
- que les règlements grand-ducaux à prendre en exécution du projet de loi 6031 ne sont pas disponibles lors du vote dudit projet de loi ;

Invite le Gouvernement

- à soumettre les règlements grand-ducaux prévus dans le projet de loi 6031 pour avis à la Chambre des Députés ;
- à soumettre à l'avenir les modifications éventuelles desdits règlements grand-ducaux à la Chambre des Députés.

Jean Colombera

Gast Gibéryen

Jacques-Yves Henckes

Fernand Kartheiser

(A. Hoffmann)